



L'augmentation dramatique du nombre de conflits armés pendant la décennie écoulée a bloqué, sinon retardé, le développement économique et social des pays les plus pauvres du monde. Ces conflits ont souvent causé la perte de nombreuses vies humaines, ont provoqué des mouvements de population à grande échelle, ainsi que la destruction du patrimoine physique et la rupture des liens commerciaux. Les survivants de ces guerres héritent d'une société militarisée, où la tension et la peur règnent longtemps après la signature des accords de paix.

Dans de telles circonstances, la reconstruction et la réconciliation sont des tâches qui requièrent la pleine utilisation des outils économiques, sociaux et politiques de la communauté internationale. L'un des premiers pas à franchir, et peut-être le plus important, consiste à faire renaître un sens de la sécurité. Dans la majorité des cas, cela signifie aider les populations à réintégrer leurs communautés dans les meilleures conditions de sécurité possible, pour que ces populations puissent reconstruire leurs maisons et reprendre leurs vies d'avant la guerre mais aussi leur permettre de bénéficier des services de base tel que l'accès à l'eau et à des réseaux routiers sans danger.

Cette première phase, essentielle, du développement d'après-guerre est souvent freinée par la présence de mines et des munitions non explosées (UXO). A une époque où ces sociétés ont besoin d'apprendre à vivre et à travailler ensemble, les mines ont pour triple effet de briser des vies, d'accroître les charges médicales des familles et des collectivités, et d'empêcher les Etats de développer le pays et de reconstruire les équipements collectifs.





■ Le rôle des Nations Unies

Les Nations Unies et ses agences répondent à la crise provoquée par la présence des mines en adoptant une approche s'appelant *l'action anti-mines*, unissant développement et action humanitaire. En articulant des réponses multi-facettes et en fournissant les mécanismes de coordination, les Nations Unies entendent recréer un environnement sûr, qui tienne compte des besoins des victimes, et qui permette un développement économique et social libéré des contraintes imposées par les mines. Ce rôle a été réaffirmé par des résolutions successives de l'Assemblée Générale relatives à l'action anti-mines, ainsi que par la Convention d'Ottawa qui interdit la production et l'usage de mines.

Un grand nombre d'agences et de bureaux des Nations Unies sont mandatés pour aider à relever le défi de l'action anti-mines. L'UNICEF offre une orientation pour les programmes de sensibilisation et assure la réinsertion des victimes. L'Organisation mondiale pour la santé (OMS) intervient dans le renforcement des capacités locales pour des programmes d'aide durable, et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) informe sur les implications humanitaires des mines non détruites. Le Programme alimentaire mondial (PAM) finance des opérations de déminage des terres et des routes, pour pouvoir fournir l'aide alimentaire.

Le PNUD a pour rôle d'aider les gouvernements à renforcer les capacités nationales durables pour un soutien à long terme de l'action anti-mines. Cette responsabilité lui a été confiée par la résolution A/52/173 de l'Assemblée Générale qui souligne l'importance du développement de capacités nationales de déminage.

Aucune organisation d'aide ne peut réparer à elle seule les dégâts sociaux et économiques causés par les mines. Les autres agences, multilatérales et bilatérales, ont toutes un rôle à jouer et une expérience spécifique à apporter. C'est seulement par la collaboration que l'aide extérieure peut espérer résorber l'amplitude de la crise engendrée par la présence de mines.





■ Renforcer les capacités nationales pour une action anti-mines

La politique des Nations Unies concernant l'action anti-mines spécifie que "le PNUD est chargé de s'occuper des conséquences économiques et sociales des dégâts causés par les mines non détruites, et est également chargé d'aider au renforcement des capacités nationales et locales pour assurer l'élimination des obstacles que posent les mines non détruites à la reprise d'une activité économique normale, à la reconstruction et au développement".

Pour renforcer ces capacités, le PNUD soutient l'établissement d'infrastructures de gestion et d'accords institutionnels, et il aide à développer des programmes d'action contre les mines et à coordonner la formation des équipes techniques, des cadres et des équipes de soutien.

L'approche multi-sectorielle du développement du PNUD lui permet d'allier ses programmes d'action contre les mines à d'autres types d'aide, tel que le développement rural, la réinsertion des réfugiés et la réhabilitation infrastructurelle.

Le PNUD soutient actuellement des initiatives ou des programmes en Angola, en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, en Géorgie, en Iran, au Laos, au Mozambique, en Somalie, au Sri Lanka, au Tadjikistan, au Tchad et au Yémen.

Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) agit comme fournisseur général de services pour la plupart des projets. Au sein des Nations Unies, toute activité liée à l'action anti-mines est coordonnée par le Service des Nations Unies pour l'action anti-mines (UNMAS) pour assurer une réponse intégrée et efficace.

Le texte intégral de la politique du PNUD vis-à-vis de l'action anti-mines figure en dernière page, ainsi qu'une liste des partenaires-clefs du PNUD et des donateurs principaux.





Au sein de Nations Unies, c'est au PNUD qu'incombe la responsabilité première du développement des programmes d'action durable contre les mines. L'approche du PNUD consiste à aider les communautés à développer des compétences nécessaires pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir leur propres programmes et pour apprendre à les promouvoir et convaincre les gouvernements de financer leurs efforts. Il a été démontré que la participation de divers groupes sociaux contribue à la réconciliation et à la durabilité des mesures d'action entreprises contre les mines. Un autre élément-clé est l'installation de bases de données en lien avec le repérage de mines dans les zones dangereuses. Ces systèmes de vérification permettant une transition efficace entre les deux phases principales de l'action anti-mines : celle de l'observation et de déminage, souvent inscrite dans le contexte d'opérations de maintien de la paix, permettant l'aide humanitaire d'urgence; celle du rétablissement des conditions de vie normales à plus long terme, pour lesquelles une information détaillée sur l'emplacement et l'étendue des zones contaminées est essentielle pour planifier des programmes globaux.



La présence globale du PNUD sur le terrain lui permet de canaliser rapidement des fonds vers les pays qui ont besoin d'aide. En 1997, l'organisation a alloué 5% de ses ressources essentielles pour des investissements catalytiques à des pays sortant de crise, avec pour but d'aider à générer davantage de soutien. Par exemple, un premier investissement du PNUD, d'un montant de 200,000 dollars a abouti à un engagement financier de trois millions de dollars du gouvernement iranien pour développer et mettre en oeuvre un programme d'action anti-mines. A ce jour, près de 11 millions de dollars en provenance des fonds du PNUD ont été alloués à des investissements de démarrage d'action anti-mines. Les contributions des donateurs sont souvent coordonnées par des fonds spéciaux pour l'action anti-mines, établis et gérés par le PNUD. De tels fonds existent en Bosnie, au Cambodge et au Laos. Sur le terrain, le PNUD soutient des projets de réintégration de victimes et contribue à faire en sorte que le renforcement des capacités locales prennent en considération des provisions pour des campagnes de sensibilisation, en collaboration avec l'UNICEF et l'OMS.





Elections de 1995 au Mozambique.

Une priorité essentielle des gouvernements de pays longtemps déchirés par des conflits violents est de restaurer la confiance dans les possibilités de paix durable. Pour ce faire, les autorités nationales et les agences d'aide doivent pouvoir rapatrier les réfugiés et les soldats démobilisés et distribuer l'aide humanitaire aux régions qui ont été déchirées par la guerre. Les élections nationales, un autre facteur important dans le processus de réanimation des pays sortant de guerre, exigent un maximum de participation pour que les nouveaux gouvernements puissent bénéficier d'une légitimité suffisante.

En empêchant la mobilité, la présence des mines rompt le processus vital de reconstruction et provoque le risque d'un retour des conflits. Les mines peuvent aussi servir à prolonger la militarisation des pays qui sortent de guerre en amenant les populations vivant dans les zones qui en sont infestées à demander la protection de milices ou d'autres groupes armés.

Au **Mozambique**, le déminage des routes principales et des villes après la guerre a joué un rôle essentiel dans la distribution de l'aide humanitaire et pour le rapatriement des réfugiés. Le gouvernement a développé un Projet national de déminage, puis a lancé un Programme de déminage accéléré, avec le soutien de l'ex-Département des Nations Unies pour les affaires humanitaires (DHA). Ce programme a été transmis au PNUD en 1997 et il lui fut ajouté un projet de renforcement des capacités locales pour soutenir l'action de la Commission nationale de déminage, organe gouvernemental qui supervise les efforts anti-mines.

Malgré le travail d'un grand nombre d'organisations de déminage, une grande partie du pays reste contaminée et improductive. La continuation de l'enlèvement des mines au Mozambique est un élément essentiel de consolidation de la paix.

En **Azerbaïdjan**, les mines sont dispersées sur environ 19,500 kilomètres, soit 20% du territoire. Le gouvernement décida en 1996 de commencer la recolonisation dans des territoires non-occupés du Fizuli et d'Agdam. Le premier pas fut fait par le gouvernement de Norvège qui finança un repérage limité, suivi par un projet pilote du PNUD de 500 000 dollars. Le lancement du projet de reconstruction du PNUD qui visait l'habitat, les systèmes d'adduction d'eau, les écoles, les équipements médico-sanitaires, les télécommunications et les usines pourvoyeuses d'énergie, a permis l'implantation de l'Agence de réhabilitation et de reconstruction pour l'Azerbaïdjan et a ouvert la voie pour un important Programme humanitaire d'action anti-mines et pour une Agence nationale de déminage.



L'action anti-mines pour la paix et la reconstruction





Déminage près de l'aéroport à Kuito, Angola.

La capacité de reconstruire une infrastructure solide est un élément majeur du retour à la normalité d'une nation. Concentrées autour des routes, des ponts, des barrages, des aéroports, ainsi que des puits de pétrole et des usines hydroélectriques, les mines empêchent, par leur présence, l'entretien des équipements collectifs et altèrent les capacités d'un pays à réparer et à utiliser les équipements concernés.

En **Angole**, la pollution par mines continue de freiner les efforts aussi bien nationaux qu'internationaux pour restaurer la paix et reconstruire les structures sociales, politiques et économiques du pays. En 1995, l'ex-DHA a soutenu l'établissement de l'Institut national angolais pour l'enlèvement des engins explosifs (INAROE), qui a mis sur pied des brigades de déminage dans sept des dix-huit provinces angolaises. En collaboration avec des ONGs, le programme a permis de déminer près de 200 champs de mines sur un total de 2200. Bien que la reprise des hostilités en décembre 1998 ait considérablement ralenti la plupart des activités de déminage, un financement supplémentaire reste nécessaire pour maintenir le programme d'action anti-mines entrepris par l'Angola, une fois la paix rétablie. Le PNUD a repris la responsabilité du programme angolais en 1997.

Au **Laos**, d'importants projets commerciaux et sociaux ont été retardés ou ont dû consacrer jusqu'à 10% de leur budget à un déminage préliminaire. Dans les régions rurales, la charge supplémentaire que représentent les soins aux victimes des mines prive les villages de ressources nécessaires aux activités de développement au sein de leur propre communauté. Depuis 1995, le PNUD a mis un soutien institutionnel et de gestion essentiels à la disposition du Programme national Laotien d'élimination des munitions non explosées (UXO-LAO).

En 1997 et en 1998, plus de 370 nationaux ont suivi les cours dispensés par l'UXO LAO dans les domaines du déminage, de l'aide médicale d'urgence, de la sensibilisation à la population, ainsi qu'une formation pour les instructeurs. Les équipes de sensibilisation et de déminage ont informé plus de 230 000 personnes et déminé une surface de plus de 450 hectares de terres. Le PNUD gère également un fond spécial, approuvé en 1995, auquel il a contribué pour plus de 2 millions de dollars. Fin mars 1999, le fond avait reçu des contributions de plus de 8 millions de dollars. Le programme coûte 15 millions de dollars par an.

Autour du barrage de Massingir, au **Mozambique**, là même où les champs de mines ont fait obstacle à un projet de réaménagement de 80 millions de dollars lancé par la Banque Africaine du Développement, le PNUD soutient des opérations de déminage afin de permettre au projet de réaménagement de se mettre en route.



L'action anti-mines pour la réhabilitation des infrastructures





Déminage pour la réintégration en Bosnie.

En raison de leur présence dans les maisons, les écoles, les champs, et les points d'eau, les mines empêchent le rapatriement des populations déplacées et des réfugiés dans leurs villages d'origine en coupant les routes du retour et en rendant la vie quotidienne impossible.

En **Bosnie-Herzégovine**, une réinsertion réussie est un élément essentiel de la réconciliation des différents groupes ethniques du pays. L'un des atouts principaux du Projet national d'action contre les mines est de parvenir à déminer les maisons pour permettre le retour des réfugiés et des personnes déplacées par la guerre.

En juillet 1998, le PNUD a repris la responsabilité du programme de déminage bosniaque initié par le Département des opérations de maintien de la paix (DPKO), en assistant les gouvernements des deux entités constituantes de la Bosnie-Herzégovine (la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska) dans leurs efforts visant à développer un programme d'action anti-mines, identifier les priorités et superviser les opérations de déminage.

Le déminage des zones contaminées au **Tadjikistan** améliorera la réintégration des rapatriés et permettra de réduire la dépendance à l'aide humanitaire en réduisant le nombre de pertes de bétail et en libérant des terres agricole dans les villages reculés.

Le PNUD travaille en étroite collaboration avec le gouvernement du Tadjikistan afin d'établir une cellule d'action anti-mines et de développer un cadre d'action pour un programme global qui comprendra la mise sur pied de systèmes de gestion de l'information et le soutien à des opérations de sensibilisation comme tâche prioritaire.

L'objectif principal des efforts de déminage en **Afghanistan** a aussi été de rendre accessibles les terres pour les rapatriés. Bien qu'un conflit interne faisant rage dans la plupart des régions du pays ait empêché les efforts de déminage et augmenté la contamination par mines, le Programme d'action anti-mines pour l'Afghanistan (PAMA) a pu détruire plus de 700 000 mines et d'UXOs, et a pu organiser des séances de sensibilisation pour presque 3,9 millions de personnes entre 1989 et 1997, sous les auspices de l'ex-DHA.

Le PAMA est une mission nationale qui emploie plus de 3900 personnes localement. Le PNUD soutient le programme de déminage d'UNOCHA à travers le prisme d'un programme centré sur le développement communautaire, PEACE (*Poverty Eradication and Community Empowerment*).



L'action anti-mines pour la réinstallation et la réinsertion des populations





Rizières au Cambodge.

La plupart des pays minés doivent une large part de leur produit national brut à l'agriculture. La présence de mines réduit considérablement la quantité de terres arables et augmente le besoin d'aide alimentaire internationale. Les fermiers sont souvent forcés de trouver un autre emploi ou de déménager dans une autre région du pays pour trouver une terre agricole convenable, s'exposant ainsi d'autant plus aux risques d'accidents par mines, en pénétrant dans des territoires peu familiers.

La longue période pendant laquelle le **Cambodge** a été exposé à la guerre a produit l'un des problèmes de mines les plus sévères d'Asie. A travers tout le pays, la pollution par mines a bouleversé les activités quotidiennes et a transformé de vastes zones fertiles en territoires dangereux et impénétrables. Grâce à une intervention globale du gouvernement cambodgien et de la communauté internationale au cours des six dernières années, les efforts de l'action anti-mines ont réussi à faire diminuer les taux d'accidents et ont permis le retour à l'usage agricole productif de milliers d'hectares de terres.

Le Centre cambodgien d'action anti-mines (CMAC) est une tentative nationale portée par la force organisationnelle d'une équipe cambodgienne de 3 000 personnes. En 1998, des équipes d'éducation publique ont animé des séances de sensibilisation qui ont pu toucher jusqu'à 360 000 personnes dans plus de 1700 villages. Le déminage d'un axe routier principal a permis de reconnecter la région de Phnom Malai, auparavant isolée du reste du Cambodge, tant sur le plan économique que sur le plan géographique. Le PNUD a pris la responsabilité pour le programme cambodgien en novembre 1993, en mettant sur pied un programme de renforcement des capacités nationales et en ouvrant un fond spécial pour coordonner les contributions des donateurs.

Au **Sri Lanka**, des centaines de milliers de rapatriés et de personnes déplacées essayent aujourd'hui de se réinstaller le long des anciennes lignes de front, sur la Péninsule de Jaffna, mais la contamination de cette zone par les mines les empêche de réintégrer leurs habitations et de cultiver leurs champs. Lorsque le gouvernement du Sri Lanka fit appel au PNUD en 1997, il finança une étude de faisabilité en injectant une mise initiale de 300 000 dollars pour favoriser le lancement d'un Projet pilote d'action anti-mines (MAP) dans la zone de Jaffna. Le projet, qui a réussi à obtenir environ 700 000 dollars, sert aussi à renforcer les mécanismes de coordination de l'interlocuteur du PNUD au Sri Lanka, l'Autorité de réinstallation et de réhabilitation du Nord (RRAN). Si le projet pilote trouve un financement adéquat, on peut espérer qu'il atteigne ses objectifs d'ici trois ans, pour un coût de moins de cinq millions de dollars.



L'action anti-mines pour la sécurité alimentaire



La Politique d'Action anti-mines du PNUD

La politique des Nations Unies en matière d'action anti-mines insiste sur le fait que le développement des capacités nationales pour planifier, gérer et réaliser les stratégies d'action anti-mine au niveau des pays est essentiel pour faire face au problème à long terme. Le développement d'outils de gestion, la mise à disposition d'une formation interne, l'introduction de politiques et de procédures administratives et financières solides ainsi que l'accroissement des compétences stratégiques et politiques sont la base du succès de cette tâche. A cet égard, le PNUD a plus de 40 ans d'expérience à mettre au service du renforcement des capacités locales et des institutions nationales. Les autres caractéristiques spécifiques au soutien PNUD dans ce secteur sont :

Un réseau de 137 bureaux extérieurs, ayant la capacité de répondre aux demandes des gouvernements en ce qui concerne l'aide à l'action anti-mines.

Une approche multi-sectorielle du développement, qui permet aux programmes d'action anti-mines soutenus par le PNUD d'être associés à d'autres types d'aide (par exemple des programmes de développement rural ou de réinsertion des réfugiés).

Un caractère intergouvernemental, qui a permis au PNUD d'aménager l'établissement rapide de fonds spéciaux et le soutien des équipes techniques internationales d'assistance, en réponse aux nouvelles exigences de l'action anti-mines.

Dans sa résolution A/52/173, l'Assemblée Générale salue les efforts faits par les Nations Unies pour encourager l'établissement d'une capacité de déminage dans les pays où les mines constituent une sérieuse menace pour la sécurité, la santé et la vie de la population locale. La résolution insiste sur l'importance du développement de capacités locales de déminage. Le Conseil d'Administration du PNUD avale pleinement la responsabilité du PNUD pour ce qui concerne le renforcement des capacités locales pour l'action anti-mines, comme il est stipulé dans le document P/1997/CRP.10.

Faisant partie du processus de réforme des Nations Unies, le DPKO a été désigné comme point focal pour l'action anti-mines des Nations Unies, et a établi le Service des Nations Unies pour l'action anti-mines (UNMAS). Par conséquent, l'UNMAS a mis sur pied un processus consultatif inter-agences, incluant le PNUD, l'OCHA, l'UNICEF, l'OMS, le PAM, et d'autres agences afin d'établir une politique collective, globale et cohérente des Nations Unies pour l'action anti-mines. Cette politique, intitulée "Action anti-mines et coordination efficace : la politique des Nations Unies" clarifie les rôles respectifs des agences.

Au sein des Nations Unies, il a été décidé que le Programme des Nations Unies pour le développement serait :

"chargé de s'occuper des conséquences socio-économiques de la contamination par les mines et de soutenir le renforcement des capacités locales et nationales, afin d'assurer l'élimination de l'obstacle que ces mines constituent à la reprise d'une activité économique normale, ainsi qu'à la reconstruction et au développement. Dès que cela sera possible, le PNUD aura la responsabilité première du développement des programmes intégrés, durables, d'action anti-mines, au niveau local/national, dans des situations où le problème des mines ne relève pas seulement de l'urgence humanitaire. Le PNUD travaillera en collaboration étroite avec l'UNMAS et partagera toute information pertinente."

Cette politique exige que les conséquences socio-économiques, dans un sens plus large, de la contamination par mines et munitions non explosées soient prises en considération dans la planification du développement. Les obstacles que représentent les mines à la reprise complète d'une activité économique normale, à la réintégration, à la reconstruction et au développement durable, peuvent être importants. A cette fin, le PNUD facilitera l'élaboration et l'implantation de programmes globaux d'action anti-mines par les autorités nationales. Le PNUD s'attachera également à garantir que les fondations soient posées pour la création d'une autorité nationale d'action anti-mines et pour le développement d'une capacité de gestion locale. Dans tous les cas, le PNUD s'efforcera à promouvoir la complémentarité et la synergie entre les programmes d'action anti-mines dont les activités sont liées à la réhabilitation et au développement.

La politique des Nations Unies, formulée avec la pleine participation du PNUD, établit que : "Sans que soit porté préjudice aux mandats déjà existants ni à la responsabilité des agences, toutes les demandes d'aide seront revues en accord avec l'UNMAS. Quand cela sera justifié par les circonstances, et comme premier pas d'une intervention des Nations Unies, l'UNMAS devra, dans les plus brefs délais, et en accord avec le Coordinateur Humanitaire Résident des Nations Unies, organiser une évaluation pluridisciplinaire et multi-sectorielle, afin de définir l'étendue et la nature du problème, afin d'identifier les contraintes et les opportunités ayant trait au développement d'initiatives d'action anti-mines, et afin de faire des recommandations pour une réponse globale comprenant des aménagements institutionnels pour la coordination et l'implantation d'activités liées à l'action anti-mines."

Processus

Afin d'aider le PNUD à tenir cet engagement de manière efficace, les bureaux extérieurs devront informer l'équipe d'Action anti-mines du PNUD au sein de l'ERD, dans les plus brefs délais, sur les activités potentielles et actuelles dans le domaine de l'action anti-mines. Ceci ne remettra pas en cause la ligne de gestion et de rapport déjà existante à travers les Bureaux Régionaux. Cela permettra dans tous les cas à l'ERD de remplir les obligations du PNUD à l'égard de la coordination inter-agences et de fournir des conseils techniques ainsi qu'une assistance pour la mobilisation des ressources dès les premiers stades d'un programme lorsque le besoin en est le plus fort. Par exemple, des outils tels que des kits de départ pour bases de données et pour la gestion de l'information ont été développés. Des liens peuvent aussi être créés avec d'autres agences. Les Bureaux extérieurs devront eux-mêmes se procurer ces outils auprès de leur siège aussitôt et aussi souvent qu'ils le souhaiteront.

Principes

Les initiatives de l'Action Anti-mines du PNUD sont mues par les principes suivants :

La responsabilité des Etats : Le PNUD reconnaît que chaque Etat touché est responsable de l'enlèvement des mines qui contaminent son propre sol, et travaille en collaboration avec l'autorité concernée pour le renforcement à long terme des institutions locales autogérées afin de mener l'action anti-mines, en y incluant, comme il se doit, les secteurs publics et privés. De plus, les initiatives sont strictement basées sur une approche de gestion par des civils, dans le but évident de renforcer les compétences locales pour la gestion et l'implantation d'une action anti-mines.

Le Département des opérations du maintien de la paix comme point focal : Le PNUD travaillera étroitement avec le Département des Opérations du Maintien de la Paix comme point focal des Nations Unies pour l'action anti-mines; il aura un rôle de coordination et se concentrera sur le Programme d'Urgence de l'Action Anti-mines (EMAP). Le PNUD ne sera pas impliqué dans l'action anti-mines d'urgence.

Une approche globale de l'action anti-mines : Le PNUD insiste sur la nécessité d'une approche globale pour gérer le problème de l'impact de la présence de mines non détruites, de manière efficace et décisive, et utilise les capacités et les compétences disponibles autant sur le plan local que sur le plan international pendant la conception, la planification et l'implantation. Ce processus implique une structure multi-sectorielle, incluant des programmes de développement rural, de développement de communauté et de réinsertion, afin de créer des environnements stables dans la région. Cette structure est construite sur la base d'un investissement de départ, catalytique, de ressources de lancement afin de générer un financement à plus long terme.

Structure

Le PNUD encourage fortement les institutions nationales à développer leurs programmes d'action anti-mines dans le contexte d'une structure de développement.

Coopération

Le PNUD reconnaît le rôle des autres programmes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et d'autres organisations, ainsi que le besoin d'établir et de maintenir des structures coopératives. En particulier, le PNUD reconnaît les responsabilités déléguées à l'UNICEF et à l'OMS, respectivement, pour la sensibilisation au problème des mines et pour l'aide aux victimes. Le PNUD soutient l'adhésion aux standards internationaux et aux meilleures méthodes pour l'action anti-mines.

Soutien à la Convention d'Ottawa

Le PNUD soutient la Convention sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la production et du transfert de mines anti-personnel, et sur leur Destruction.

Mobilisation des ressources

Le PNUD fera appel aux mécanismes de mobilisation des ressources déjà existants tels que le processus des Tables rondes, les Appels consolidés (CAPs) ainsi que les rencontres des Groupes consultatifs. L'identification et la réponse aux besoins d'aide sont sous la responsabilité des Bureaux extérieurs, menés par le Représentant résident, soutenus par le Bureau régional compétent et l'ERD. Le PNUD gère également des fonds spéciaux au niveau à la fois du Siège et des Bureaux extérieurs, pour soutenir des programmes et maintenir la transparence, conformément aux règles et réglementations du PNUD.

La sécurité

Le PNUD facilite et soutient l'Action anti-mines dans des zones qui sont sans danger et sous le contrôle des autorités nationales. Le PNUD ne fournira pas de soutien au renforcement des capacités locales pour le déminage militaire.

Stratégie de retrait

Le PNUD se retirera d'un programme dès lors que le pays aura développé une capacité locale suffisante pour faire face au problème posé par les mines.

Grâce à la prise en charge par son Conseil d'administration et suivant les directives de la politique du Secrétaire Général, le PNUD est maintenant préparé à apporter une contribution importante à l'effort global de l'Action anti-mines. Ceci pourra être mené à bien en faisant usage de son expérience confirmée en matière de renforcement des capacités locales et de son expérience récemment établie en matière d'action anti-mines, afin d'aider les pays à mettre en place des capacités nationales durables pour lutter à long terme contre la contamination par les mines non-détruites.

Conclusion